



Vous êtes intéressés ?

Vous cherchez un viticulteur ?

Vous avez des questions ?

Vous cherchez un éleveur ?

*Nous sommes là pour vous accompagner
dans votre projet...*

Louise Riffard
Fédération Départementale Ovine
fdo26@orange.fr
04 75 56 76 23

Sophie Ferreyra
Syndicat de la Clairette de Die
sophie.ferreyra@clairette-de-die.com
04 75 21 29 76

environnement
brebis
vignes
nature
optimisation
ressources
partage
respectueux
préservation

Plus d'infos en images sur agriliens.fr
Onglet Vidéos : « Pâturer pour moins désherber »



Projet financé par



Le rôle du syndicat de la Clairette de Die et des vins du Diois est de valoriser les 4 appellations du vignoble par toutes actions économiques, techniques ou promotionnelles. Il accompagne ses adhérents notamment en matière technique et réglementaire et est engagé dans un programme agro-environnemental depuis 2016.



La Fédération Départementale Ovine est le syndicat des éleveurs de brebis de la Drôme. Ses rôles sont multiples : animer la filière ovine drômoise pour soutenir les exploitations, représenter les éleveurs auprès des instances politiques et défendre les intérêts des éleveurs de brebis, favoriser les installations, promouvoir le métier et les produits de l'élevage ovin.



L'Antenne FiBL France a pour objectif de travailler au service de l'agriculture biologique du territoire français et drômois, en complémentarité avec les structures françaises de recherche et de développement agricole en réalisant des expérimentations de terrain avec les agriculteurs et sur leur exploitation. Les essais sont appliqués et destinés à apporter des solutions pratiques aux agriculteurs.



La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, coordonne des programmes pluriannuels sur l'agriculture tels que le Programme Agro-environnemental de la Vallée de la Drôme. A travers ces projets, elle souhaite limiter l'impact de l'agriculture sur les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et la santé des populations en visant 50% d'intrants en moins, 50% d'agriculteurs en bio.

Les partenaires du projet

Brebis et Clairette de Die

Une solution pour moins désherber

La pratique du pâturage dans les vignes par les brebis est historique dans le vignoble de la Clairette de Die, mais a été quasiment oubliée. En moyenne 1 rang sur 2 est enherbé dans le vignoble et seulement 4 viticulteurs sur 270 travaillent avec un éleveur pour faciliter la gestion de l'enherbement.

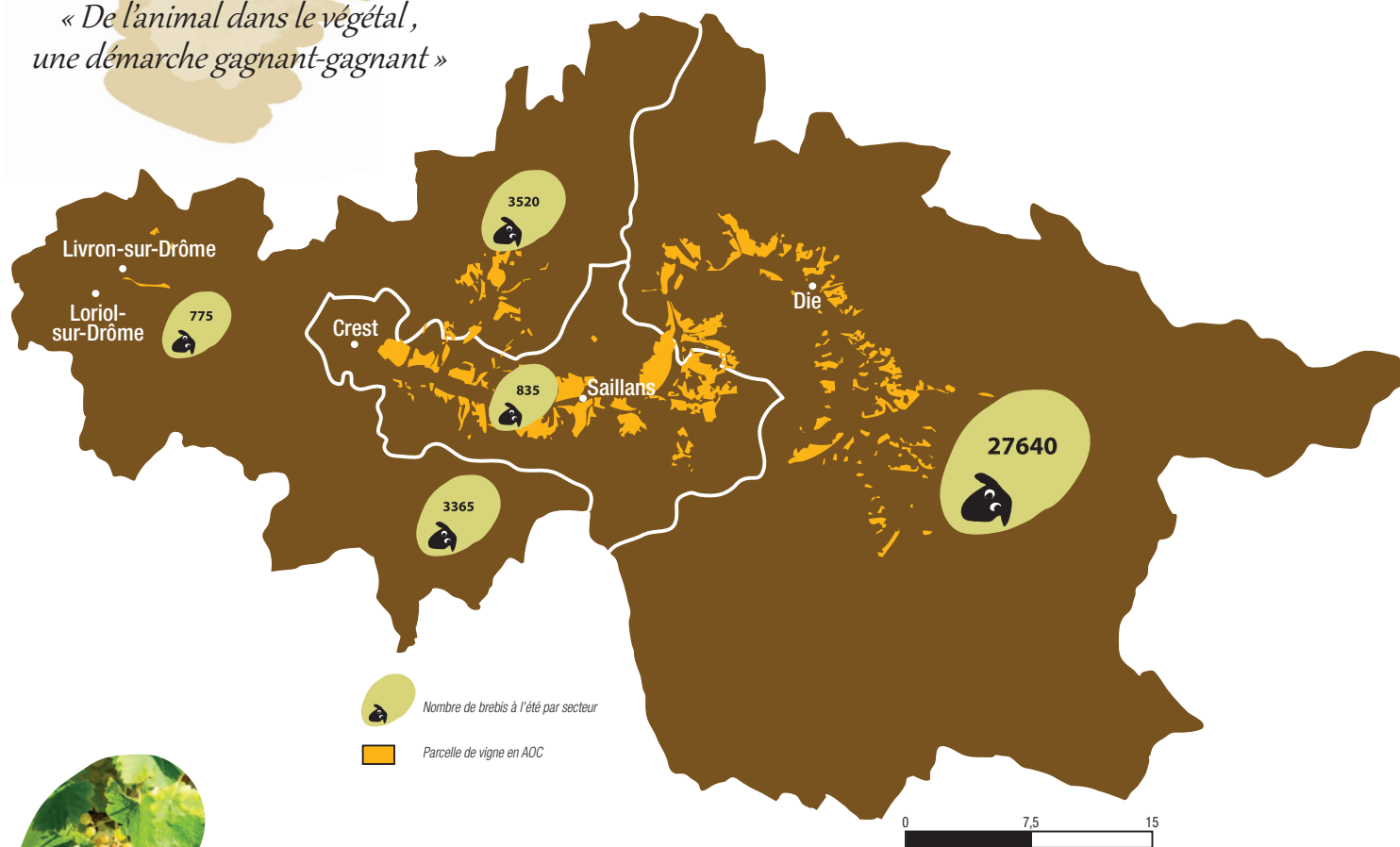
Le développement de cette pratique présenterait un avantage pour les viticulteurs (limitation d'un désherbage chimique ou d'un passage mécanique) et une opportunité pour les éleveurs en termes d'autonomie fourragère à l'automne.

Convaincus de l'intérêt et de la démarche gagnant-gagnant pour les deux ateliers, les professionnels du vignoble et de la filière ovine aux côtés des collectivités de la Vallée de la Drôme, souhaitent **développer la pratique sans risque !**

C'est pour cela que depuis 2016, 2 viticulteurs ont témoigné de leur expérience. Des suivis scientifiques ont été réalisés chez eux par le FiBL France pour mesurer précisément les risques que comporte cette pratique notamment pour la santé animale. Les conclusions sont positives, à condition de suivre **quelques grandes préconisations dans l'itinéraire** technique pour ne pas mettre en danger la brebis. **A terme 30% du vignoble à minima pourrait être concerné par la pratique.**



« De l'animal dans le végétal, une démarche gagnant-gagnant »



Ils en parlent...

• **PECCOZ Nicolas**
(Gigors et Lozeron)

Point de départ
Je savais que ça se faisait dans le sud, mon père le faisait depuis des années.

Retours techniques
En décembre/janvier, les vignes sont plus résistantes et sont plus jolies que les prairies. L'herbe qui y pousse est de meilleure qualité fourragère à cette période que les prairies naturelles. Par contre il est difficile d'apporter un complément de ration, sauf à avoir un pré attenant. Il faut donc réserver la pratique à des brebis à faibles besoins physiologiques (éviter les brebis en fin de gestation et début de lactation). On ne peut pas faire dormir les brebis dans la vigne, **prévoir une solution de repli pour la nuit** (bâtiment, parc attenant). Avoir un troupeau docile, habitué à être gardé, et un chien docile également. Prévoir une période d'adaptation du troupeau.

Période de pâturage idéale de novembre à mars. Attention au raisin restant à l'automne (risque de diarrhées sur les brebis) et attendre que les feuilles soient tombées. Sortir les brebis des vignes avant l'apparition des premiers bourgeons.

Conclusion
Mes brebis sont adaptées à l'extérieur, ce type de pratique correspond à ma vision du métier, où les brebis sont toujours en meilleure santé si elles pâturent dehors, plutôt que de passer l'hiver en bergerie.

• **RIBA Christine**
(Cobonne)

Point de départ
Un de mes voisins viticulteurs s'est procuré quelques brebis pour les mettre dans les vignes et éviter de « broyer pour rien ». J'ai trouvé l'idée intéressante.

Retours techniques
L'approche de mettre « de l'animal dans le végétal » me semble intéressante. Cela apporte de l'équilibre à la plante. C'est un des principes de la biodynamie, technique que j'applique à mes productions. Je me suis aussi appuyée sur le voisin qui pratiquait déjà. C'est l'éleveur qui a décidé de la période et du temps à y passer. Je lui ai juste dit dans quel créneau ça ne me posait pas de problème. Mes vignes ont une grande diversité d'espèces végétales : **la valeur fourragère est intéressante** pour les brebis.

Conclusion
La présence animale est bénéfique à l'énergie du végétal, surtout pour des plantes pérennes. La présence et l'implication de l'éleveur est importante, il doit assumer la surveillance. Le viticulteur est là pour une surveillance minimum en cas d'urgence, mais ça ne doit pas lui prendre plus de temps.

• **MOTHE Benjamin**
(Gigors et Lozeron)

Point de départ
La motivation principale était d'avoir accès à de l'herbe supplémentaire pour faire pâturer mes brebis. Après une discussion avec des transhumants dans le Var, l'opportunité s'est présentée avec une collègue qui proposait des terres à pâturer. Au fil de la discussion, la décision de pâturer ses vignes a été prise.

Retours techniques
Il faut faire attention avec les palissages trop bas et il faut que la vigne soit « propre », pas d'objets coupants ou blessants. Il faut être vigilant sur la ressource en herbe et sortir les brebis avant le débourrement.

Conclusion
Il est important de pérenniser la pratique. Il peut être rassurant et encourageant d'avoir une certitude sur des parcelles à faire pâturer plusieurs années de suite. Il pourrait être intéressant de mettre en place des parcs fixes.

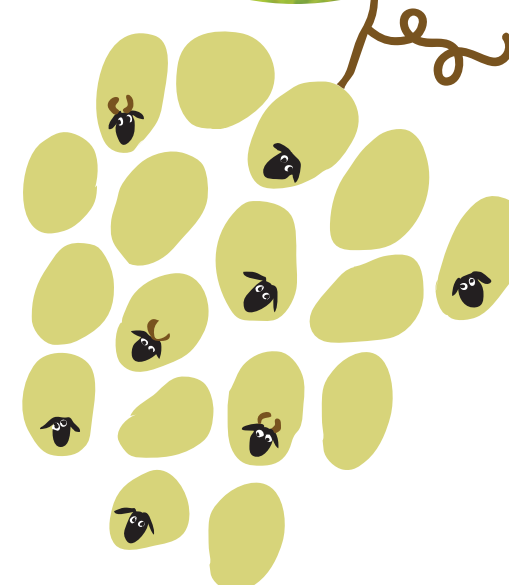
• **LOMBARD Fabien**
(Suze)

Point de départ
J'ai commencé la pratique suite à une demande de l'éleveur. J'avais entendu parler de la pratique dans le sud, notamment les salins du midi mais j'avais des craintes principalement sur le cuivre.

Retours techniques
L'éleveur gère son parcours. Je décide quelles parcelles peuvent être pâturées et il gère son planning et la rotation, ainsi que le temps passé. **On passe moins de temps à broyer** sur les parcelles en AB, le débroussaillage va 2 fois plus vite au printemps (gain de temps, de carburant).

Conclusion
Il faudrait trouver une solution pour faire pâturer toute l'année, et surtout au printemps, où la pousse de l'herbe est maximale.

« Un berger dans les vignes, une pratique ancienne à se réapproprier »



Quel risque d'intoxication au cuivre pour les brebis pâturant dans les vignes ?

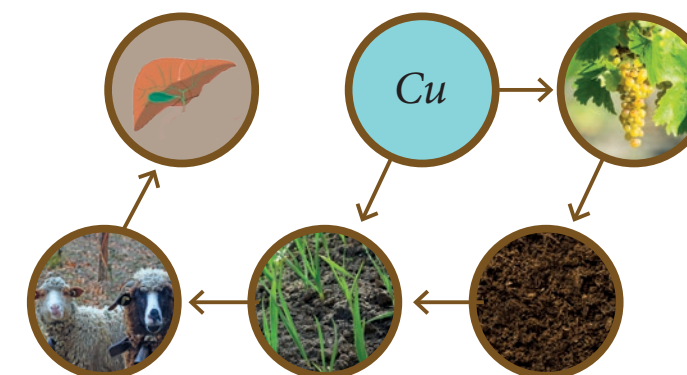
Les ovins sont extrêmement sensibles à la déficience en cuivre, mais aussi à l'excès de cet élément métallique. Le cuivre (Cu) étant un intrant important de la viticulture passée ou actuelle, la question se pose de son éventuelle toxicité pour le troupeau.

Le cuivre peut être présent en surface des végétaux suite à une dérive lors de la pulvérisation, mais il peut également être absorbé par les plantes depuis le sol (fig.1), surtout si celui-ci en contient beaucoup (historique viticole ancien). Dans les deux cas, il est ingéré lors du pâturage, mais sera moins assimilé par les brebis en présence d'éléments antagonistes comme le molybdène (Mo) et le soufre (S). Une fois dans l'organisme, le cuivre est principalement stocké dans le foie de l'animal ; la période d'accumulation peut être très longue et sans symptôme apparent : on parle d'intoxication chronique au cuivre (ICC). Lorsque la charge est importante, la brebis peut déclencher

une crise hémolytique qui aboutit à la mort de l'animal en 1 à 2 jours.

Le FiBL France a conduit entre 2017 et 2019 une étude sur un troupeau d'agnelles pâturant pendant 2 mois dans 2 parcelles viticoles conduites en agriculture biologique (AB), dans le but de déterminer les conditions dans lesquelles le pâturage ovine dans les vignobles peut être réalisé en toute sécurité.

Les analyses du cuivre présent sur les végétaux ont révélé des niveaux élevés, et ont fait redouter un risque important d'ICC, apparaissant potentiellement dès 60 jours de pâturage. Pour autant, les prélèvements sanguins sur les agnelles témoignaient un début d'accumulation de Cu dans le foie, mais **en dehors de la zone de risque pour la santé des animaux.** Ce paradoxe pourrait être expliqué par une tolérance élevée de la race de brebis utilisée dans l'essai. L'éventuel effet cumulatif sur le long terme reste à explorer.



Les conclusions sont positives : la pratique peut se développer à conditions de suivre des précautions techniques, faciles à mettre en œuvre pour le viticulteur et l'éleveur.

Préconisations

- Privilégier autant que possible le pâturage en fin d'hiver (janvier-mars) plutôt qu'à la chute des feuilles, pour que le cuivre pulvérisé ait pu être lessivé/dilué. Au minimum, éviter d'introduire les brebis sur la parcelle si le cumul des pluies est inférieur à 20-30 mm depuis le dernier traitement cuprique.
- Vérifier le taux en Cu et Mo de votre sol si vous envisagez un pâturage de longue durée, surtout si la parcelle a un historique vigne important. Dans les conditions de pH de l'AOP Clairette de Die (légèrement basique), des valeurs supérieures à 50mg Cu/kg MS (Kilo de Matière Sèche) de sol doivent vous alerter. Réalisez dans ce cas des analyses sur la végétation, qui peuvent être problématiques si Cu>30mg/kg MS et Mo<0,5mg/kg MS.
- Choix de la race de brebis : les Charollaises, Texel, et Suffolk, seraient plutôt sensibles, tandis que la Scottish Blackface, Mérinos et Suffolk croisées se sont montrées plus tolérantes à l'intoxication cuprique ; les données sont dans l'ensemble assez lacunaires. Dans nos conditions, les brebis Mourérous x Mérinos semblaient plutôt tolérantes.
- Rester vigilant aux éventuels autres facteurs d'hépatotoxicité, qui peuvent se croiser avec l'accumulation de Cu et abaisser le seuil de sensibilité : parasites (grande douve, échinococose), plantes hépatotoxiques (sénéçons, héliotrope...), mycotoxines.

